

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 12 MARS 2018**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 12 mars 2018 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Madame la Conseillère Martine Bouchard et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, René Lepage, Raynald Banville et Simon Brochu formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #18-03-31
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #18-03-32
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 5 février 2018;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
 - 6.1** Annuler la résolution #17-01-07 concernant la vente d'un immeuble à Place des Marronniers;
 - 6.2** Adhérer à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli - Mitis;
 - 6.3** Approuver le budget 2018 de l'OMH de Métis-sur-Mer;
 - 6.4** Avis de motion et présentation du projet de règlement régissant la période de questions;
 - 6.5** Adoption du règlement #18-120 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Métis-sur-Mer;
 - 6.6** Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle;
 - 6.7** Avis de motion et présentation du projet de règlement visant à amender le règlement #12-73 - programme d'accès à la propriété;
 - 6.8** Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;
 - 6.9** OMH de Métis-sur-Mer;
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Permis d'intervention et de voirie 2018;
- 8. Urbanisme**

NIL
- 9. Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1** Nommer un directeur du service incendie de Métis-sur-Mer;
 - 9.2** Demande d'appui de la Ville de Mont-Joli pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour une unité de désincarcération;
- 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1** Adhérer à la Coalition Urgence Rurale;
 - 10.2** Dons demandés de l'école du Mistral, département d'harmonie enrichie;
- 11. Périodes de questions**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 5 février 2018.

RÉSOLUTION #18-03-33

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 5 FÉVRIER 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 5 février au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

M. René Lepage membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 5 février 2018, soit :

- Résolution relative à la demande de décret ministériel concernant le programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux;
- Adoption du règlement #17-119 - Code d'éthique et de déontologie des élus de Métis-sur-Mer;
- Règlement sur le traitement des élus municipaux;
- Facturation annuelle 2018-2019 du Réseau Biblio;
- Soutien municipal aux journées de la persévérance scolaire;

La date de la prochaine réunion est le lundi 9 avril 2018 à 18h30 à la salle du conseil municipal.

4.2 Comité de développement

Il y aura une réunion du CLD le mercredi 21 mars au Centre des Loisirs. Il sera entre autres questions de Metis 200. Bienvenue à tous.

4.3 Comité des Loisirs

Les deux journées d'activités hivernales qui se sont déroulées le 24 et 25 février ont été un succès. Une bonne participation au tournoi amical de hockey sur glace. La prochaine activité organisée par le comité sera la fête de la St-Jean-Baptiste.

4.4 Comité de la bibliothèque

À surveiller la rotation des volumes va se faire bientôt. Il y a eu un bon achalandage durant la semaine de relâche. Surveillez l'Info-Métis pour les activités à venir.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #18-03-34

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de février 2018 pour un montant de 117 520.94 \$, adopte la liste des comptes à payer de février 2018 pour un montant de 28 384.71 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes.

6. ADMINISTRATION

6.1 Annuler la résolution #17-01-07 concernant la vente d'un immeuble à Place des Marronniers.

RÉSOLUTION #18-03-35

ANNULER LA RÉSOLUTION #17-01-07 CONCERNANT LA VENTE D'UN IMMEUBLE À PLACE DES MARRONNIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer a adopté en janvier 2017 une résolution portant le numéro 17-01-07 approuvant l'offre d'achat d'un bâtiment désaffecté et d'un terrain à Place des Marronniers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville étudie présentement un projet porteur pour la municipalité à proximité de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment désaffecté ne serait pas compatible avec le projet éventuel étudié par la Ville;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer annule la résolution 17-01-07 approuvant l'offre d'achat d'un bâtiment désaffecté et d'un terrain à Place des Marronniers.

6.2 Adhérer à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli - Mitis.

RÉSOLUTION #18-03-36

ADHÉRER À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE MONT-JOLI - MITIS

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adhère à la Chambre de commerce et industrie de Mont-Joli-Mitis (CCI) pour l'année 2018 pour un montant de 165.00 \$.

6.3 Approuver le budget 2018 de l'OMH de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #18-03-37

APPROUVER LE BUDGET 2018 DE L'OMH DE MÉTIS-SUR-MER

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve le budget 2018 de l'OMH de Métis-sur-Mer, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	47 369.00 \$
DÉPENSES	103 568.00 \$
DÉFICIT	(56 199.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	50 579.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	5 620.00 \$

6.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement régissant la période de questions.

RÉSOLUTION #18-03-38

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RÉGISSANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la Conseillère Martine Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement régissant la période de questions. Ce règlement encadrera la période de questions afin d'en assurer un déroulement conforme et respectueux. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

6.5 Adoption du règlement #18-120 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #18-03-39

ADOPTION DU RÈGLEMENT #18-120 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L. R.Q., c. T-11-001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre conforme aux réalités actuelles;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le Mme la Conseillère Martine Bouchard à la séance régulière du conseil le 5 février 2018 ;

ATTENDU QU'il y a eu présentation du projet de règlement par Mme la Conseillère Martine Bouchard à la séance régulière du conseil le 5 février 2018 ;

ATTENDU QU'un avis public a été donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu, et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté tel que déposé et présenté au conseil municipal.

6.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la gestion contractuelle.

RÉSOLUTION #18-03-40

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

M. le Conseiller Luc Hamelin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement sur la gestion contractuelle. Ce règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

6.7 Avis de motion et présentation du projet de règlement visant à amender le règlement #12-73 - programme d'accès à la propriété.

RÉSOLUTION #18-03-41

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À AMENDER LE RÈGLEMENT #12-73 - PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

M. le Conseiller Simon Brochu donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement visant à amender le règlement #12-73 - programme d'accès à la propriété. Le projet de règlement est déposé séance tenante.

6.8 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes.

RÉSOLUTION #18-03-42

LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu unanimement:

QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier, transmettre, avant le 31 mars, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles ci-dessous, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

QUE le Directeur général et secrétaire-trésorier soit désigné comme représentant de la municipalité pour faire l'acquisition, si nécessaire, des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;

QUE la liste des immeubles ci-dessous comprend les immeubles dont les taxes municipales ne sont pas payées au 31 décembre 2016 plus les intérêts au 20 mars 2018 ;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

Propriétaire et adresse	Matricule et lot (s)	Taxes dues (capital au 31 décembre 2016 et intérêts au 20 mars 2018) *
Kemp James Patrick Hanson 338, Rue Beach	6892-79-4006 Lots 13-1, 6-4-P, 757-4-P	2953.93 \$
Astle John Grant 11, Côte Seaside	6993-10-7065 Lots 33-P, 33-2, 35-2, 38-P, 38-1, 38-2	154.48 \$

Astle Cannon Marie Elizabeth Rue Beach	6993-57-6662 Lots 47-P, 48-P	451.71 \$
Robichaud Lucienne Rang 5 Est	7488-76-5050 Lot 546-P	67.30 \$
Ouellet Roger Pigeon André Rang 5 Est	7589-18-7109 Lot 555-P	228.20 \$
Ouellet Roger Pigeon André Rang 5 Est	7589-71-8005 Lot 555-P	44.51 \$

* Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.

6.9 Maintien de l'entente de gestion des logements sociaux intervenu en avril 1986 avec la Société d'habitation du Québec.

RÉSOLUTION #18-03-43

MAINTIEN DE L'ENTENTE DE GESTION DES LOGEMENTS SOCIAUX INTERVENU EN AVRIL 1986 AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le projet de regroupement des offices d'habitation de Saint-Ulric, Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Saint-Ulric préfère être intégré par l'OMH de Matane de sorte que ce projet a dû être abandonné;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement d'offices d'habitation doit se réaliser sur une base consensuelle et vise à mieux répondre aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Métis-sur-Mer offre déjà à sa clientèle des services équitables, de qualité, de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Métis-sur-Mer ne voit aucun avantage tangible à rejoindre un office de plus grande taille ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer appuie le conseil d'administration de l'OMH de Métis-sur-Mer afin de poursuivre le mandat qui lui a été confié par la SHQ pour l'administration des logements sociaux sur son territoire.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Permis d'intervention et de voirie – Année 2018.

RÉSOLUTION #18-03-44

PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE – ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du ministère;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministère de lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés, à effectuer pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministère de ne pas lui exiger de dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix milles dollars (10 000 \$);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2018 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et qu'à cette fin, autorise M. Frédéric Richard, Directeur des travaux publics, à signer lesdits permis d'intervention.

8. URBANISME

NIL

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Nommer un Directeur du service incendie de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #18-03-45

NOMMER UN DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE DE MÉTIS-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE pour être conforme aux normes de la *Loi sur la sécurité incendie*, il est nécessaire d'avoir un Directeur du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE depuis le départ du Directeur du service incendie de la MRC de La Mitis, la Ville de Métis-sur-Mer n'a plus de Directeur du service incendie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité de nommer M. Michel Desrosiers, présentement chef aux opérations du service incendie de Métis-sur-Mer, Directeur du service incendie de Métis-sur-Mer.

9.2 Demande d'appui de la Ville de Mont-Joli pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour une unité de désincarcération.

RÉSOLUTION #18-03-46

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE UNITÉ DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire acquérir une unité de désincarcération.

CONSIDÉRANT QUE ledit équipement desservira toute la MRC de La Mitis, dont notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer approuve la demande déposée dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal et désigne la Ville de Mont-Joli comme responsable du projet.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Adhérer à la Coalition Urgence Rurale.

RÉSOLUTION #18-03-47

ADHÉRER À LA COALITION URGENGE RURALE

CONSIDÉRANT QUE la Coalition Urgence Rurale assure à maintenir un mode de vie dynamique dans les villages et contribue à la valorisation des personnes et à la revitalisation des milieux;

CONSIDÉRANT QUE d'occuper le territoire, contrer la migration des jeunes et respecter la décision des personnes de vivre en milieu rural est primordial pour la Ville de Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE de maintenir et développer les services de proximité en région et de favoriser la protection et la mise en valeur des ressources du territoire est nécessaire pour le milieu rural.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adhère à la Coalition Urgence Rurale (CUR) pour un an au tarif de 100.00 \$.

10.2 Dons demandés de l'école du Mistral, département d'harmonie enrichie.

RÉSOLUTION #18-03-48

DONS DEMANDÉS DE L'ÉCOLE DU MISTRAL, DÉPARTEMENT D'HARMONIE ENRICHIE

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde un don de 50.00 \$ au programme d'harmonie enrichie de l'école du Mistral à Mont-Joli.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h00 et s'est terminée à 20h06.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #18-03-49

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h08.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier